



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(LVII)/2
17 octobre 2023

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
Du 13 au 17 novembre 2023
Pattaya (Thaïlande)

**RAPPORT SUR LES PROJETS, AVANT-PROJETS ET
ACTIVITÉS DU PTB ACHEVÉS**

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR LES PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITÉS ACHEVÉS
DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

(A) PROJETS ACHEVÉS

Aucun.

(B) AVANT-PROJETS ACHEVÉS

(1) PPD 201/21 Rev.1 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin

Budget et sources de financement:

Budget TOTAL:			\$EU	89 200
Budget de l'OIBT:			\$EU	65 000
Gouvernement des États-Unis:	\$EU	65 000		
Bénin (CPDRN):			\$EU	24 200

Agence d'exécution: Centre de promotion du développement local et de gestion durable des ressources naturelles (CPDRN)

Agence de collaboration: Direction générale des eaux, forêts et chasse (DGEFC)

Période d'approbation: Septembre 2021

Date de lancement et durée: Avril 2022 / 10 mois

I. Introduction

Cet avant-projet de dix mois a été approuvé en septembre 2021 via le système d'approbation électronique et il a été partiellement financé à hauteur de 65 000 \$EU (au lieu de 81 984 \$EU) lors de la cinquante-cinquième session du CIBT en novembre 2022, grâce à une généreuse contribution du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. L'avant-projet a été révisé pour réajuster ses coûts de mise en œuvre en fonction du montant garanti de 65 000 \$EU et la version révisée a été approuvée par le biais du processus électronique de non-objection en février 2022. L'accord d'avant-projet a été signé par toutes les parties en mars 2022 et le premier décaissement des fonds de l'OIBT a été opéré en avril 2022. Une version acceptable du rapport d'achèvement ayant été reçue en avril 2023, la période de mise en œuvre aura duré 13 mois au lieu des dix mois initialement prévus par l'agence d'exécution (CPDRN).

II. Objectif de l'avant-projet

L'objectif de développement de l'avant-projet est de contribuer à la gestion durable des forêts privées au Bénin pour améliorer les conditions de vie des populations locales. Son objectif spécifique est de recueillir des données en vue d'élaborer un projet de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin. Les principaux produits escomptés de cet avant-projet sont: i) des informations de base sur les plantations privées et communautaires sont disponibles; et ii) un projet de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin est élaboré suivant un processus participatif impliquant les parties prenantes concernées.

III. Réalisations et produits de l'avant-projet

Sur la base du rapport d'achèvement de l'avant-projet, les principaux produits et réalisations découlant de la mise en œuvre de cet avant-projet peuvent être résumés comme suit:

- Les rapports validés du consultant sur l'étude d'inventaire des plantations forestières privées et communautaires, ainsi que sur les aspects socio-économiques, ont été mis à disposition pour fournir les données et informations nécessaires à l'élaboration d'une proposition de projet qui sera soumise en temps voulu dans le cadre du cycle des projets de l'OIBT.

- Les besoins en matière de renforcement des capacités des arboriculteurs privés et communautaires du sud du Bénin ont été identifiés, rassemblés et analysés dans les rapports des consultants susmentionnés.
- Une proposition de projet a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif en tenant compte des résultats des études réalisées par les consultants lors de la mise en œuvre de l'avant-projet. La première mouture de proposition de projet, élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de son avant-projet, sera soumise à l'examen par les parties prenantes concernées lors d'un atelier technique qui se tiendra d'ici la fin de la mise en œuvre de l'avant-projet. Cependant, elle n'a pas été officiellement soumise car, en raison de ses arriérés de contribution au compte administratif de l'OIBT, le Bénin n'était pas éligible au cycle des projets de l'OIBT 2023.

IV. Acquis et répercussions

Le développement de cet avant-projet s'est justifié par l'absence de données empêchant la possibilité d'élaborer directement une proposition de projet complète. Ce manque de données fiables et récentes sur les plantations sous propriété privée et communautaire locale, ainsi que l'absence de ressources matérielles et financières constituent autant de handicaps majeurs. Des données fiables et concrètes issues d'études réalisées par des consultants ont été mises à disposition afin d'élaborer une proposition de projet, dans laquelle il pourrait être possible de définir des stratégies pour assurer la cohérence et la synergie entre toutes les actions de reboisement qui sont en cours dans le sud du pays.

L'avant-projet a été mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers et d'un socio-économiste géographe/cartographe, tout en assurant la participation des acteurs locaux concernés. Une série de consultations ont été organisées pour promouvoir l'appropriation des actions au niveau local afin de renforcer la gestion des plantations privées, tout en proposant des pistes et moyens pour lever les obstacles potentiels à la coopération entre les parties prenantes sur le site cible du futur projet. Les membres des comités de coordination des équipes pluridisciplinaires des associations d'acteurs forestiers privés et communautaires ont joué un rôle actif dans la concrétisation des réalisations de l'avant-projet. Ils ont participé aux différentes réunions de concertation pour partager les informations sur les principales idées retenues pour le développement du futur projet qui pourraient contribuer à apporter un appui à leurs activités forestières dans le sud du Bénin.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Au cours de la mise en œuvre de l'avant-projet, aucun événement ou problème susceptibles d'avoir des répercussions notables sur la réalisation des produits associés déjà réalisés au titre de l'objectif spécifique, qui aurait aussi un impact sur le budget de l'avant-projet n'est survenu. Aucune situation critique ne s'est produite lors de l'exécution de l'avant-projet, les restrictions sur les rassemblements et déplacements découlant de la pandémie de Covid-19 ayant été levées par le gouvernement du Bénin.

Lors de la phase d'identification des parties prenantes, des séances de consultation ont été organisées avec les acteurs concernés. La mise en œuvre de cet avant-projet a ainsi permis de les réunir pour identifier leurs faiblesses et leurs besoins en termes de planification du projet et de gestion forestière et renforcer la cohésion au sein de leurs associations et groupements à travers une succession de consultations. Tout au long du processus, la volonté des parties prenantes a été renforcée pour insuffler une nouvelle dynamique au secteur forestier, ce qui a été pris en compte dans l'élaboration de la proposition du futur projet, avec l'implication des parties prenantes concernées dans le secteur forestier privé du sud du Bénin. Les plantations forestières privées du sud du Bénin, qui constituent une source importante de bois de feu et de produits ligneux, étaient mal gérées par leurs propriétaires. Ainsi, le projet développé à travers la mise en œuvre de l'avant-projet pourrait contribuer à résoudre le problème de la mauvaise gestion forestière et promouvoir les bonnes pratiques de gestion forestière durable dans les plantations forestières privées du sud du Bénin.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de l'avant-projet ainsi que l'ultime rapport d'audit financier, le Comité pourra déclarer l'avant-projet PPD 201/21 Rev.1 (F) achevé. Les rapports sont disponibles en version électronique sur demande écrite auprès du Secrétariat.

(C) ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL ACHEVÉES

(1) PP-A/54-331 Amélioration de la conservation et de la gestion durable des forêts de teck et des chaînes d'approvisionnement en bois de source légale et durable dans la sous-région du grand Mékong

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	1,236 250
Budget de l'OIBT:		\$EU	1,236 250
Gouvernement de l'Allemagne (BMEL):	\$EU	1,236 250	

Agence d'exécution: Université de Kasetsart, Thaïlande
Administration forestière du Cambodge
Institut national de recherche agricole et forestière, RDP lao
Département des forêts du Myanmar
Académie vietnamienne des sciences forestières, Viet Nam

Date de lancement et durée: Janvier 2019 / Prévues: 36 mois & Effective: 42 mois

Nouvelles dates approuvées d'achèvement du projet: Approuvées par le BMEL le 21 septembre 2021

I. Introduction

L'OIBT soutient depuis les années 1990 des projets liés au teck en mettant l'accent sur la conservation des ressources génétiques, la production de semences et la gestion durable des forêts naturelles et plantées de teck en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En 2016, une évaluation a posteriori du groupe thématique sur le teck a été conduite par l'Union internationale des instituts de recherche forestière (IUFRO) pour évaluer les précédents projets de l'OIBT exécutés dans le domaine du teck. Ce projet a été développé en tirant parti des enseignements de cette évaluation et avec le concours du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL). L'objectif principal du projet était d'aider les gouvernements, les communautés locales et les petits exploitants à améliorer la gestion, la production et la commercialisation du teck issu de forêts naturelles et de plantations. Cet effort a facilité la mise en place de chaînes d'approvisionnement en bois de source légale et durable, contribuant à la croissance de l'économie nationale et améliorant les moyens de subsistance des communautés locales dans la sous-région du grand Mékong.

II. Objectif du projet

Le projet visait à promouvoir des chaînes d'approvisionnement du teck de source légale et durable, en impliquant les communautés locales, les petits exploitants et les entités gouvernementales de la sous-région du grand Mékong. Il a offert l'opportunité au Cambodge, à la République démocratique populaire lao, au Myanmar, à la Thaïlande et au Viet Nam de renforcer leurs capacités en matière de gestion durable des forêts et de s'aligner sur leurs objectifs et politiques stratégiques en matière de développement des ressources forestières du teck, qui sont cruciales pour améliorer les moyens d'existence et la conservation de l'environnement.

Les trois produits du projet sont les suivants:

Produit 1: La conservation des ressources génétiques du teck, la gestion et l'exploitation des forêts naturelles de teck suivant des pratiques durables et l'accès au marché du teck de source légale ont été améliorés.

Produit 2: La gestion des forêts de teck et les régimes agroforestiers des communautés et petits exploitants ont été renforcés dans le cadre de chaînes d'approvisionnement légales et durables.

Produit 3: La collaboration régionale et internationale, le partage d'informations et la gestion des connaissances, le réseautage, l'élaboration de politiques et la sensibilisation en matière de gestion durable des forêts de teck, notamment l'exploitation durable des ressources génétiques du teck, ont été renforcés.

III. Réalisations et produits de l'activité

La mise en œuvre du projet en vue d'atteindre les produits escomptés a été conforme aux indicateurs vérifiables indiqués dans la grille du cadre logique du descriptif de projet. Les réalisations du projet associées à chacun de ses produits se résument comme suit:

Produit 1: La conservation des ressources génétiques du teck, la gestion et l'exploitation des forêts naturelles de teck suivant des pratiques durables et l'accès au marché du teck de source légale ont été améliorés

- Des parcelles de démonstration des régimes de gestion durable des forêts de teck et des régimes sylvicoles pilotes ont été mis en place dans les cinq pays participants comme suit:

N°	Nom	Localisation	Rôle au sein des chaînes d'approvisionnement
Cambodia			
1	Mont-Han Chey (10 parcelles de 625 m ² chacune)	Canton de Kampong Seam, province de Kampong Cham	Récolte et transformation de bois par les communautés
2	Pratiques sylvicoles du teck (12 parcelles de 625 m ² chacune)	Province de Kampong Spue	Démonstration d'éclaircies, de taille et estimation de la croissance. Verger à semence de teck, production de plants de teck et reproduction, et récolte et transformation de bois
République démocratique populaire lao			
1	Villages de Ban Hoay Khod, Numéro 3 et Nakha	Canton de Xieng Ngeing, province de Luang Prabang	Source de semence de teck planté (170 arbres-mères)
2	Villages de Na Sak, Kengsao et Sisard	District de Paklai, province de Xayabuly	Source de semence de teck naturel (100 arbres-mères à Thong Khang et 178 arbres-mères à Huay Khod)
3	Centre de recherche forestière de Namsuang, capitale Vientiane	Canton de Naxaythong, capitale Vientiane	Sources de semence, 210 arbres, 7 provenances
Myanmar			
1	Verger clonal de semence de teck à la Station de recherche n° 5 de Moe Swe	Agglomération d'Oattarathiri, Nay Pyi Taw	Pratiques sylvicoles, fourniture de semence et de ressources génétiques de qualité supérieure
2	Placettes de démonstration agroforestière utilisant du teck	Agglomération d'Oaktwin, région de Bago	Pratiques agroforestières, fourniture de semence de qualité supérieure
3	Placettes de démonstration agroforestière utilisant du teck associées à un Groupement d'utilisateurs de foresterie communautaire	Zone de Moe Swe	Groupement d'utilisateurs de forêts de teck dans les parcelles agroforestières utilisant du teck
4	Matériel de plantation de teck et parcelle d'essai de régénération naturelle assistée	Réserve forestière de Ngaliike	La parcelle d'essai est composée de 11 parcelles subsidiaires
5	Création d'une plantation d'essai de progéniture	Compartiment 17, Réserve forestière de Ngaleik, près de Nay Pyi Taw	Essais sur les caractéristiques génétiques des arbres-plus candidats au clonage dans les plantations de banques génétiques
6	Création de la plantation de banque génétique de teck	Compartiment 17, Réserve forestière de Ngaleik, près de Nay Pyi Taw	Les plantations de banque génétiques ont été prélevées sur 40 clones appartenant à quatre populations différentes

Thaïlande			
1	Station de recherche sylvicole de Mae Ka	District de Mae Ka, province de	Vergers à semence de teck, préparation de matériel de qualité
	Trois essais de clonage de teck ont été menés en appui à la parcelle de démonstration de la SRS de Maegar	Les plantules obtenues à partir des essais de clonage ont été plantées dans trois sites d'expérimentation: 1) SRS de Dong Lan, province de Khon Kaen; 2) Plantation forestière de Krueng Krawia dans la province de Kanchanaburi; et 3) Plantation forestière de Thung Kwien dans la province de Lampang	
2	Station de recherche sylvicole de Ngao	Canton de Ngao, province de Lampang	Production de plantules de teck et réseautage des petits exploitants
3	Plantation de teck d'un petit exploitant (M. Suchat Poolkerd)	Canton de Hang Chat, province de Lampang	Démonstration d'éclaircie, de taille et d'estimation de croissance
4	Plantation de teck de Khunmae Kummae	Canton de Rongkwang, province de Phrae	Démonstration de récolte
5	Plantation communautaire de teck (entreprise)	Province de Nan	Récolte et transformation du bois par la communauté sur la base de critères et indicateurs et de la chaîne de contrôle
Viet Nam			
1	Plantation de teck de Dong Nai	Plantation de teck	Source de semence de teck
2	Plantation de teck de Son La	Province de Son La	Source de semence de teck
3	Thanh Hoa	Thanh Hoa	Production de semence

- Un examen et une analyse des opportunités d'amélioration de l'accès au marché du bois de teck et des produits en teck provenant de sources légales et durables ont été réalisés au Myanmar. Le rapport final donne un aperçu de la production et du commerce du bois au Myanmar et propose des recommandations générales applicables aux cinq pays participants.
- La conservation de la variation génétique du teck grâce à une meilleure gestion des zones de production de semences existantes, des vergers à graines et des essais de provenance/descendance en RDP lao, au Myanmar et en Thaïlande a été renforcée. En RDP lao, 170 arbres mères ont été sélectionnés dans la province de Xayabuly, avec deux sources de graines de teck établies au Centre de recherche agricole des hautes terres (village de Thong Khang 100 arbres et village de Huay Khod 178 arbres mères). Au Myanmar, la station de recherche de la parcelle de démonstration n° 5 dans le district d'Ottara a été sélectionnée pour ses ressources génétiques en teck (16,2 ha) et ses essais sur la descendance (1,6 ha). En outre, un essai de provenance du teck (0,92 ha) a été établi dans le compartiment n° 9 de la forêt réservée de Ngalike. En Thaïlande, des informations sur plus de 600 tecks-mères ont été recueillies et cartographiées à travers le pays. Des stocks de teck de bonne qualité, constitués de 104 clones, ont été utilisés pour des tests de propagation et de clonage dans deux zones de démonstration.

Produit 2: La gestion des forêts de teck et les régimes agroforestiers des communautés et petits exploitants ont été renforcés dans le cadre de chaînes d'approvisionnement légales et durables

- Des parcelles de démonstration et une formation sur le terrain ont aidé les communautés locales et les petits exploitants dans les cinq pays participants sur les aspects suivants: 1) les techniques de production de semences/pépinière; 2) les pratiques sylvicoles et la gestion améliorée des peuplements; 3) la minimisation des pertes de récolte, le transport et la transformation efficaces des bois ronds en teck; et 4) le contrôle des chaînes d'approvisionnement et la commercialisation.

- Des parcelles de démonstration et une formation sur le terrain ont soutenu les communautés locales et les petits exploitants dans les cinq pays participants sur (1) les techniques de production de semences/pépinière, (2) les pratiques sylvicoles et la gestion améliorée des peuplements, et (3) la minimisation des pertes de récolte, le transport et la transformation efficaces des bois ronds de teck, et (4) contrôle et commercialisation des chaînes d'approvisionnement.
- Des groupes d'utilisateurs de la forêt de teck ont été créés au Myanmar pour l'utilisation durable des ressources forestières en teck et l'agroforesterie, dont sept membres ont été sélectionnés pour participer au programme d'agroforesterie basé sur le teck dans la région de Moe Swe.
- Les options de politiques visant à responsabiliser les communautés locales et les petits exploitants dans les plantations de teck, la gestion du teck et les systèmes agroforestiers en appui aux programmes de moyens d'existence durables ont été examinées. Des notes d'orientation ont été publiées dans les bulletins d'information bimensuels de l'OIBT sur le teck: <http://www.teaknet.org/itto-teak-mekong>.

Produit 3: La collaboration régionale et internationale, le partage d'informations et la gestion des connaissances, le réseautage, l'élaboration de politiques et la sensibilisation en matière de gestion durable des forêts de teck, notamment l'exploitation durable des ressources génétiques du teck, ont été renforcés

- Du matériel de sensibilisation et de formation sur la conservation et la gestion durable des forêts de teck et sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables a été préparé en collaboration avec des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des partenaires au développement en appui à l'élaboration de politiques forestières régionales. Ces documents ont été diffusés par le biais de programmes télévisés nationaux, d'articles dans des journaux, revues et bulletins nationaux. Un livre intitulé *Teak in Mekong for a Sustainable Future* (Le teck du Mékong pour un avenir durable) a été préparé conjointement par les experts des pays participants et des scientifiques invités.
- Deux ateliers régionaux sur le teck ont permis de faciliter le dialogue politique, le partage d'informations et la gestion des connaissances, les consultations entre les parties prenantes, la promotion de la coopération régionale sur la gestion durable des forêts de teck et les chaînes d'approvisionnement légales et durables. Le 1^{er} atelier à Yangon, au Myanmar, a couvert divers thèmes se rapportant aux rapports nationaux; à la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources en teck; à la gestion durable des forêts de teck; au rôle des petits exploitants et des communautés dans la gestion des forêts naturelles de teck; et à la légalité et à la durabilité des chaînes d'approvisionnement du teck au Mékong. Le 2^e atelier régional, qui s'est tenu à Bangkok, s'est concentré sur le rôle des produits en teck à valeur ajoutée dans l'économie verte en évolution dans les pays de la région du Mékong.
- Le réseautage dans le domaine du teck dans la sous-région du Mékong a été facilité. Vingt bulletins d'information bimensuels de l'OIBT sur le teck du Mékong ont été publiés. La collaboration a été renforcée avec des organisations telles que le TEAKNET, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'IUFRO, le Centre international de recherche en agronomie du Japon (JIRCAS), l'Institut des stratégies mondiales de l'environnement (IGES), l'Organisation asiatique de coopération forestière(AFoCO), l'Agence japonaise des forêts et des entreprises privées telles que TRC au Brésil, *TEAK Farm* au Cambodge ou encore YSG dans le Sabah en Malaisie.
- Dix-sept experts issus des pays participants ont assisté à la 4^e Conférence mondiale sur le teck (5-8 septembre 2022 au Ghana). Les produits du projet et les enseignements qui en ont été dégagés y ont été présentés et partagés. Une séance spéciale intitulée «Séance de l'OIBT sur le teck du Mékong» a également été organisée.
- La Thaïlande a organisé le 27 septembre 2022 dans le sillage de la 4^e Conférence mondiale sur le teck qui s'est tenue au Ghana un Séminaire destiné à partager les enseignements qui en ont été tirés avec les agences concernées, le secteur privé et les particuliers s'intéressant au teck.

IV. Acquis et répercussions

Le projet a collaboré activement avec les parties prenantes primaires et secondaires des cinq pays participants. La coopération avec les agences concernées et les personnes intéressées a été facilitée grâce au réseau de teck créé qui permet des consultations et des discussions sur des questions organisationnelles et techniques. Deux ateliers régionaux sur le teck et un forum national sur le teck en RDP lao ainsi qu'un séminaire technique ont facilité les consultations entre les parties prenantes et le partage des connaissances, y compris sur les meilleures pratiques en matière de gestion, les approches innovantes et les nouvelles technologies avec les organismes de recherche, les partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux

et les ONG. Un certain nombre de séances de formation réunissant des centaines de participants ont été organisées pour renforcer les capacités des agences, des communautés et des individus concernés.

L'exécution du projet a été réalisée conformément au plan des travaux annuel. Toutefois, la mise en œuvre de certaines activités sur le terrain a été lente en raison de la pandémie de Covid-19 qui s'est prolongée dans la région. Cependant, la prorogation approuvée de la durée du projet a permis d'achever toutes les activités prioritaires, débouchant sur la création de parcelles de démonstration et sur l'extension des activités de sensibilisation internationale via les forums internationaux. La participation au projet des parties prenantes, notamment les entreprises privées et les communautés, a été facilitée par une série d'ateliers de formation dans les cinq pays. Les partenaires et les bénéficiaires du projet se sont investis dans les activités du projet et en ont activement appliqué les enseignements tirés.

Au nombre des réalisations figurent la création de parcelles de démonstration tout au long des chaînes d'approvisionnement légales (par exemple, bonne production de plants, plantations de petits exploitants et commerciales, la récolte de teck dans le respect de la légalité et réduction au maximum des pertes et certification du bois); et le renforcement des capacités du personnel gouvernemental et des agriculteurs locaux dans les pays participants. Les participants formés deviennent formateurs dans leurs pays respectifs.

Les résultats du projet ont été partagés sur diverses plates-formes telles que des webinaires, des ateliers régionaux et des forums internationaux. Grâce aux efforts collectifs du personnel du projet et des experts invités impliqués dans divers aspects de la conservation, de la plantation, de la gestion des forêts de teck ainsi que de la transformation et du commerce des produits en teck, un nouveau livre intitulé *Teak in Mekong for a Sustainable Future* (Le teck du Mékong pour un avenir durable) a été publié et lancé lors de la 4^e Conférence mondiale sur le teck et constitue une référence précieuse pour le développement durable du secteur du teck dans la région du Mékong et au-delà.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les enseignements majeurs tirés de la mise en œuvre de ce projet sont notamment les suivants:

- La conservation des ressources génétiques du teck dans les forêts naturelles de teck (conservation *in situ*) et la conservation *ex situ* (vergers à graines ou sources de graines) est cruciale pour maintenir la diversité génétique dans les forêts naturelles et de plantation de teck.
- Les forêts naturelles de teck de Thaïlande, du Myanmar et de la RDP lao présentent une grande diversité génétique et le Myanmar et la Thaïlande ont plus d'un siècle d'histoire dans la création et la gestion de plantations de teck. Cependant, en raison d'un manque de compréhension et de leur coût plus élevé, les plants de bonne qualité ne sont pas largement utilisés dans les plantations de teck.
- Les chaînes de valeur du teck impliquent diverses parties prenantes parmi les producteurs de teck, les intermédiaires, les propriétaires de scieries, les producteurs de meubles/bois, les vendeurs de meubles/bois et les consommateurs. L'analyse des chaînes de valeur (ACV) a examiné l'interaction entre ces parties prenantes et la répartition des bénéfices entre les différents acteurs. Cependant, il est nécessaire de mener des ACV en plus grand nombre dans les pays participants.
- Bien qu'ils représentent la région d'origine du teck, les pays du Mékong ont un rendement en teck inférieur et des périodes de rotation plus longues que l'Afrique et l'Amérique latine.
- La participation d'un large éventail de parties prenantes est essentielle pour garantir la durabilité du projet. Des efforts continus sont nécessaires pour sensibiliser les communautés locales et le secteur privé à la variation générique et à la conservation.
- La pandémie de Covid-19 a considérablement touché les activités concrètes prévues dans tous les pays participants entre début 2020 et la mi-2021, mais les webinaires et les communications en ligne ont contribué à en atténuer les effets.
- Les réunions régulières du Comité de pilotage du projet avec la participation de tout le personnel de l'agence d'exécution et des partenaires du projet ont été cruciales pour créer une dynamique et mettre en place une prise de décision collaborative.

VI. Remarques de conclusion

Le projet contribue de manière significative à la gestion durable des forêts de teck au Cambodge, en RDP lao, au Myanmar, en Thaïlande et au Viet Nam dans la région du Mékong dans un cadre de coopération régionale. Grâce à l'organisation fructueuse de l'atelier de démarrage et des quatre dernières réunions du

Comité de pilotage du projet, le RFD, l'Université de Kasesart ainsi que les quatre autres agences d'exécution ont pu mettre en œuvre efficacement les activités prévues, telles que la création de parcelles de démonstration; la conduite d'une série d'ateliers de renforcement des capacités; et la diffusion des connaissances; et l'élargissement de la sensibilisation aux petits exploitants.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de cette activité liées du PTB, ainsi qu'un rapport final d'audit financier satisfaisant, le Comité pourra envisager de déclarer achever l'activité du PTB PP-A/54-331. Les rapports sont disponibles en version numérique sur demande auprès du Secrétariat.

(2) PP-A/56-341-A Appui à des groupements de femmes pour la restauration des paysages forestiers dans les départements de Blitta et des Lacs, au Togo – Phase II

Budget et sources de financement:

Budget total:		\$EU	103 331
Budget de l'OIBT:		\$EU	89 581
Soka Gakkai (SG):	\$EU	89 581	
REFACOF:		\$EU	13 750
Agence d'exécution:	Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF)		
Date de lancement et durée:	Avril 2022 / 12 mois		

I. Introduction

Cette Activité du PTB d'une durée de 12 mois a été financée dans le cadre du troisième Axe programmatique (AP3) intitulé «*Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients*» de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement qui est mise en œuvre à titre pilote en accord avec les dispositions connexes de la décision 8(LV), laquelle appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif pour rechercher de nouvelles pistes et partenaires de financement en vue de financer les travaux de l'OIBT. Cette seconde phase de l'Activité du PTB a été intégralement financée par *Soka Gakkai International* (SGI) en janvier 2022, à l'issue d'un processus fructueux de concertation entre l'OIBT et SGI, qui a reposé sur la note conceptuelle et le profil préparé par l'Agence d'exécution (REFACOF) conformément au cadre et aux exigences du donateur financier (SGI). Le protocole d'accord régissant la mise en œuvre de la seconde phase de cette Activité du PTB a été dûment signé par toutes les parties (Gouvernement du Togo, REFACOF-Togo, agence d'exécution et Secrétariat de l'OIBT) en mars 2022, et le décaissement de la première tranche des fonds de l'OIBT a été opéré en avril 2022. Une version acceptable du rapport d'achèvement ayant été reçue en juin 2023, la période de mise en œuvre aura duré 14 mois au lieu des 12 mois initialement prévus par l'agence d'exécution (REFACOF) dans le descriptif et le plan des travaux détaillé.

II. Objectif de l'activité

La deuxième phase de cette Activité du PTB vise à consolider et à pérenniser l'appui à des groupements de femmes dans deux des départements les plus pauvres du Togo, Blitta et les Lacs, où la restauration forestière et des plantations d'enrichissement ont été opérées sur les parcelles identifiées mises à disposition par la chefferie de deux villages (Agouegan dans le département des Lacs et Pagala-gare dans le département de Blitta). Elle vise spécifiquement à contribuer à la sécurité alimentaire, à répondre à leurs besoins en bois de feu et à tirer des revenus à partir de produits forestiers ligneux et non ligneux, y compris les cultures vivrières associées aux activités agroforestières, ce tout en autonomisant les groupements de femmes impliqués dans la mise en œuvre de la deuxième phase de cette Activité du PTB.

III. Réalisations et produits de l'activité

Sur la base du rapport d'achèvement et des informations les plus récentes communiqués par l'Agence d'exécution (REFACOF), les réalisations et produits découlant de la mise en œuvre de cette activité du PTB peuvent être résumés comme suit:

- Les capacités techniques et matérielles de 50 femmes appartenant à sept groupements villageois ont été renforcées en matière de production de plants, de reboisement et d'activités agroforestières,
- Les 20 ha de plantations forestières et agroforestières créées au cours de la Phase I ont été entretenues et protégées,
- 5 ha de nouvelles plantations de type Taungya et 10 ha d'agroforêts ont été créées par des femmes organisées en associations locales,
- Les capacités techniques et matérielles d'une centaine de femmes appartenant à sept groupements ont été renforcées pour développer des activités de génération de revenus (AGR), servant aux communautés locales de source de moyens d'existence.

Les membres des groupements de femmes ont été les principales bénéficiaires des résultats de cette activité liée du PTB qui se sont impliquées dans sa mise en œuvre sur le terrain. Elles ont participé efficacement aux différentes étapes des activités réalisées, telles que: la formation aux techniques de production de plants en pépinière leur permettant de produire et d'entretenir eux-mêmes 28 940 plants de 14 essences; et le reboisement et l'agroforesterie pour la restauration des paysages forestiers dégradés dans les zones cibles de les Préfectures de Blitta et des Lacs. Le détail de la production par site et par essence est présenté dans le tableau ci-dessous:

Sites d'AGOUEGAN		Sites de PAGALA-GARE	
Essences	Nombre de plants	Essences	Nombre de plants
<i>Acacia auriculiformis</i>	2 490	<i>Acacia auriculiformis</i>	2 000
<i>Citrus x limon</i>	265	<i>Albizia chevalerie</i>	1 500
<i>Khaya senegalensis</i>	720	<i>Albizia lebeck</i>	1 000
<i>Senna siamea</i>	3 900	<i>Anarcadium occidentale</i>	800
<i>Terminalia superba</i>	315	<i>Citrus x limon</i>	500
		<i>Citrus x sinensis</i>	400
		<i>Gmelina arborea</i>	2 700
		<i>Khaya senegalensis</i>	5 600
		<i>Parkia biglobosa</i>	500
		<i>Samanea saman</i>	1 200
		<i>Senna siamea</i>	2 500
		<i>Sterculia foetida</i>	600
		<i>Tectona grandis</i>	750
		<i>Terminalia superba</i>	1 200
Total AGOUEGAN	7 690	Total PAGALA-GARE	21 250
TOTAL de plants produits: 28 940			

Comme indiqué ci-dessus, ces plants d'arbres ont été utilisés pour créer 5 ha de plantations forestières selon la méthode Taungya et 10 ha d'agroforêts. Les différentes tâches liées à la mise en place des plantations forestières et des agroforêts (déboisement, piquetage, percement, enfouissement, entretien et protection) ont été organisées sous la direction des groupements de femmes. Les cultures associées aux plants étaient le maïs, le manioc et le soja. La production de ces cultures vivrières a contribué à la sécurité alimentaire des femmes impliquées dans la mise en œuvre du projet et de leurs communautés, tout en leur apportant également une source de moyens de subsistance.

Les autorités administratives locales et traditionnelles des départements de Blitta et des Lacs ont été sensibilisées à travers la campagne de sensibilisation menée par le REFACOF-Togo. Ces autorités ont associé les femmes membres du REFACOF-TOGO à la célébration des éditions 2022 et 2023 de la Journée nationale de l'arbre, au cours desquelles les groupements de femmes ont reboisé dans les villages de Pagala-Gare et d'Agouegan une surface d'un ha au moyen des essences *Cola gigantea*, *Khaya senegalesis*, *Terminalia superba*, *Antiaris africana*, *Azela africana*, *Diospyros mespiliformis* et *Vitellaria paradoxa*.

En janvier 2023, le partenaire financier (*Soka Gakkai*) a visité les sites où se situent les réalisations des Phase I et II de l'Activité PP-A/56-341 du BWP. Durant son séjour, l'équipe de *Soka Gakkai* a rencontré les autorités administratives et traditionnelles et a également eu des séances d'échanges avec des groupements de femmes. Des villageoises d'Agouegan ont participé activement au tournage d'un court métrage réalisé par l'équipe de tournage de *Soka Gakkai* aux côtés de la coordinatrice du REFACOF-Togo (M^{me} Lydia AMAH ATUTONU) et de la Présidente du REFACOF (M^{me} Cécile NDJEBET). Un article sur les réalisations des phases I et II de l'activité PP-A/56-341 du PTB BWP a été publié sur la page d'accueil du site Internet de

l'OIBT le 27 février 2023
(https://www.itto.int/fr/news/2023/02/27/soka_gakkai_makes_video_on_itto_initiative_to_restore_land_scapes_in_togo_by_empowering_women/), incluant le lien d'accès à la courte vidéo résumant ces réalisations (https://www.youtube.com/watch?v=9_0VY0U1ITU), ainsi que le lien d'un article publié dans un quotidien japonais (Seikyo Shimbun) pour informer le public japonais (https://www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=7387&no=1&file_ext=.pdf?v=)

IV. Acquis et répercussions

La phase II de l'Activité PP-A/56-341 a contribué à consolider les acquis de la phase I sur le plan de la restauration des zones dégradées et du développement socio-économique local. Il a permis de poursuivre et de diversifier les activités de renforcement des capacités techniques et matérielles des groupements de femmes bénéficiaires, qui sont désormais capables de produire des plants, de créer des plantations, de transformer des produits agricoles (production de gari, de tapioca et d'huile de coco) et de conserver les produits de la pêche (fumage de poisson).

La mise en œuvre de la Phase II de l'Activité PP-A/56-341 a été réalisée par le REFACOF-Togo, avec l'appui de la coordination régionale du REFACOF et du Point focal OIBT au Togo. Au début de la mise en œuvre, une mission de sensibilisation a été réalisée dans les deux départements cibles pour échanger avec les autorités administratives locales et traditionnelles sur les objectifs de la Phase II de l'Activité. Les autorités administratives et traditionnelles ont ainsi été sensibilisées à l'importance de restaurer les paysages forestiers dégradés par les activités humaines.

Les séances de formation des femmes organisées sur les techniques de production de plants en pépinière et de reboisement ont contribué au transfert de connaissances et de techniques permettant aux groupements de femmes d'être efficaces lors de l'exécution de la Phase II de l'Activité. Le choix des essences a été fait d'un commun accord avec les bénéficiaires en fonction de la vitesse de croissance des arbres et de la multiplicité des usages de ces arbres au profit des groupements de femmes. De même, les cultures vivrières associées aux arbres des plantations forestières ont été choisies par les groupements de femmes, dans un souci de couvrir leurs besoins alimentaires et de contribuer à la sécurité alimentaire de leurs communautés. La restauration des paysages forestiers dégradés associée aux cultures vivrières a été non seulement un facteur de lutte contre la déforestation, mais aussi un atout pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des ménages appartenant aux groupements de femmes, lesquels ont eu un impact social plus important dans leur communauté respective.

V. Enseignements dégagés et répercussions

Les enseignements majeurs tirés de la mise en œuvre de la Phase II de l'activité PP-A/56-341 peuvent être résumés comme suit:

- Les femmes sont effectivement en mesure de contribuer dans le cadre de leurs propres initiatives à la restauration de terres dégradées et déboisées dans leurs localités.
- La reforestation associée aux cultures vivrières est non seulement un facteur de lutte contre la déforestation et le changement climatique mais aussi un atout pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des ménages.
- La disponibilité des terres et la sécurité des femmes restent des éléments importants et essentiels dans la création de plantations forestières et agroforestières suivant des pratiques durables.
- La création de plantations forestières de production de bois-énergie est une réponse efficace aux problèmes épineux du manque de bois de chauffe.
- Les systèmes agroforestiers contribuent efficacement à la restauration des écosystèmes forestiers dégradés ou durablement dégradés.
- La diversification des activités génératrices de revenus permet non seulement d'autonomiser financièrement les femmes, mais réduit également la pression sur les ressources forestières, facteur propice à la restauration des zones dégradées.

Eu égard à la pérennisation des réalisations de la Phase II de l'activité PP-A/56-341, elle est envisageable pour trois raisons majeures:

- Durabilité organisationnelle des groupements de femmes: les groupements de femmes impliqués dans la mise en œuvre de la Phase II de l'activité PP-A/56-341 ont été bien organisés tout en ayant des intérêts communs. Ils pourront mettre à profit les compétences acquises, notamment les techniques de production

de plants, de reboisement et d'agroforesterie, ainsi que les techniques de fabrication du gari et du tapioca. L'acquisition d'équipements pour le développement d'activités génératrices de revenus telles que la production d'huile de coco, le fumage du poisson, etc. contribuerait à renforcer la cohésion des groupements de femmes dans l'optique de la transformation à long terme des produits agricoles en vue de diversifier leurs sources de revenus. Le renouvellement des cultures vivrières dans les plantations agroforestières facilitera le maintien des plantations agroforestières établies en vue d'assurer leur croissance normale.

- Pérennité du foncier: les groupements de femmes du village de Pagala-Gare détiennent des droits de propriété sur les terres qu'ils utilisent pour établir des plantations agroforestières. De même, les groupements de femmes du village d'Agouegan détiennent également des droits de propriété sur les terres qu'ils utilisent pour la restauration des paysages forestiers dégradés.
- Viabilité administrative: les groupements de femmes ont été soutenus par les autorités administratives centrales et décentralisées lors de la mise en œuvre de la phase II de l'activité PP-A/56-341.
- La Phase III de cette activité du PTB a été préparée par le REFACOF et financée par le même donateur (*Soka Gakka*), dans le but de consolider et de pérenniser les acquis des groupements féminins du REFACOF-Togo obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des Phase I et II de l'activité dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo. Le décaissement de la première tranche des fonds OIBT nécessaires au démarrage de la mise en œuvre de la Phase III interviendra après la signature du protocole d'accord par toutes les parties contractantes (REFACOF-Togo, REFACOF, Ministère de l'environnement et des ressources forestières du Togo et OIBT).

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement de cette activité du PTB ainsi qu'un ultime rapport d'audit financier satisfaisant, le Comité pourra déclarer achevée cette activité PP-A/56-341 du PTB. Les rapports en version numérique sont disponibles sur demande écrite auprès du Secrétariat.

* * *